

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 21 TER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« premier »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : il convient de placer les dispositions introduites à l'article L. 623-1 du CESEDA à un alinéa plus approprié de celui-ci.